

# Compte rendu du conseil municipal du 30 août 2011.

**2011 - 039**

## **Convention avec RESTÉCO.**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que la convention que la commune a signé avec RESTÉCO pour la livraison des repas en liaison chaude arrive à échéance au 01/07/2011. Le Maire propose au conseil municipal de faire un avenant à cette convention pour une durée de 1an (année scolaire 2011/2012).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :  
2 abstentions et 9 pour

- **Autorise** le Maire à signer un avenant à la convention pour une durée d'un an (année scolaire 2011 – 2012).

**2011 - 040**

## **Subvention exceptionnelle «Bosse ton corps».**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association vient de se créer sur la commune de la Bosse de Bretagne : «Bosse ton corps». «Bosse ton corps» ouvre une section Gym, pour la rentrée de septembre, et pour cela, l'association doit acquérir du matériel c'est pourquoi elle sollicite la commune de la Bosse de Bretagne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal  
7 pour et 4 contre

- **Accepte** de verser une subvention de 610.00 € à «Bosse ton corps».
- **Autorise** Le Maire à verser cette subvention.

**2011 - 041**

## **Tarifs : cantine et garderie.**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour la rentrée scolaire 2011/2012, la commune doit décider :

- si les tarifs de la cantine et de la garderie augmentent.
- **Le tarif du repas** à la cantine, Mr Le Maire propose un repas avec le pain à 3.10€.
- **Le Maire propose que le tarif de la garderie** soit fixé à 0.60€ la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due. Une pénalité de retard de 3.00€ par quart supplémentaire après 19H est dûe. Aucun changement par rapport à l'année scolaire 2010/2011.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

6 pour 4 contre et 1 abstention

- Fixe le prix du repas à 3.10€ à partir du 5 septembre 2011.
- Fixe le prix de la garderie à 0.60€ par demi heure, à compter du 5 septembre 2011.
- Accepte qu'une pénalité de retard de 3.00€ par quart supplémentaire après 19H soit instauré, à compter du 5 septembre 2011.

## **2011 - 042**

### **Convention avec L'association «Les P'tits Petons» et la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon est responsable de la compétence jeunesse.

A ce titre, Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la convention entre la commune de La Bosse de Bretagne, l'association «Les P'tits Petons» et la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon pour fixer les conditions d'attribution de subvention pour l'espace jeux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1 abstention et 10 pour

- **Accepte** les modalités de la convention.
- **Accepte** les modalités d'attribution de la subvention.
- **Autorise** Le Maire à signer la convention.

## **2011 - 043**

### **Location T3 à côté de la mairie.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement T3 situé à côté de la mairie est libre et que Mr EMERY Sébastien demeurant à la Bosse de Bretagne au lieu dit «La Haute Bosse» a effectué une demande et réunit les conditions de location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

10 Pour et 1 abstention

- **accepte** de louer cet appartement à Mr EMERY Sébastien, à compter du 15/09/11.
- **autorise** Mr Le Maire à signer le bail qui précisera les conditions de location.

## **2011 - 044**

### **Virement de crédit : Budget Commune : DM N°20111.**

La commune doit acquérir une auto-laveuse, pour entretenir la salle polyvalente.

Et Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que les crédits prévus à certains comptes du budget doivent être modifiés, il propose d'effectuer le virement de crédits ci-après :

<b>21578-0024 :</b> Matériel et outillage de voirie	<b>2188-0024 :</b> Autres
<b>- 2 600.00 €</b>	<b>+ 2 600.00 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :  
- **accepte** le virement ci-dessus.

## 2011 - 045

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Avis sur la proposition arrêtée par la Commission Départementale de La Coopération Intercommunale et notifiée par M. le Préfet.

Suite à la notification du 04 mai 2011 de M. le Préfet, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par la Commission Départementale de La Coopération Intercommunale.

Le conseil municipal,

1 abstention et 10 pour

- **souhaite** que La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine & Semnon reste comme elle est actuellement c'est-à-dire que la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine & Semnon regroupe les 17 communes suivantes : Bain de Bretagne – Chanteloup – Crévin – Ercé en Lamée – La Bosse de Bretagne – La Couyère – Lalleu – Le Sel de Bretagne – Petit Fougeray – Saulnières – Tresboeuf – Pancé – Poligné – Pléchâtel – Teillay – La Noë Blanche - Messac.

## 2011 - 046

### L'association «Les P'tits Petons».

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association «Les P'tits Petons» se réunit trois par semaines, hors vacances scolaires, dans une salle de la mairie de La Bosse de Bretagne. Cette association souhaite se réunir dans une salle au Sel de Bretagne. Le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur le choix de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

2 abstentions et 9 pour

- **Accepte** que l'association «Les P'tits Petons» quitte la salle de La Bosse de Bretagne pour se réunir dans une salle sur la commune du Sel de Bretagne.